Cinquante-septième année. - N ° 226 A Jeudi 23 novembre 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1537

91 – ESSONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

Ventes et cessions

841 152 408 RCS Evry.
IMMISSIO 2.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 920488.00 EUR.
Adresse : Route de l'Orme des Merisiers, Immeuble le Mercury-Espace Technologique de Saint-Aubin, 91190 Saint-Aubin.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS AU BODAC RELATIF AU PROJET COMMUN DE FUSION Pour la société absorbante Dénomination sociale : Milexia Group Forme sociale : Société par actions simplifiée Capital social : 7.159.884,90 euros Adresse du siège : Immeuble Le Mercury, Espace Technologique de Saint-Aubin – Route de l'Orme des Merisiers - 91190 Saint-Aubin Numéro unique d'identification : 951 569 748 Lieu d'immatriculation : RCS Evry Pour la société absorbée Dénomination sociale : Immissio 2 Forme sociale : Société par actions simplifiée Capital social : 920.488 euros Adresse du siège : Immeuble Le Mercury, Espace Technologique de Saint-Aubin – Route de l'Orme des Merisiers - 91190 Saint-Aubin Numéro unique d'identification : 841 152 408 Lieu d'immatriculation : RCS Evry Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 971.881 euros Passif : 1.200 euros Soit un actif net transmis : 970.681 euros Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Néant Conformément aux dispositions du Code de commerce, et dès lors que la société absorbante détient la totalité des actions composant le capital social de la société absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la fusion ne donnera lieu ni à échange de titres, ni à augmentation de capital de la société absorbante. En conséquence, la société absorbante et la société absorbée sont convenues qu'il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange. Le montant prévu de la prime de fusion pour chaque société participante : Néant (fusion simplifiée) La date du projet commun de fusion : 20 novembre 2023 Les dates et lieu du dépôt du projet au RCS de chaque société participante : - Pour Milexia Group : le 20/11/2023 au greffe du Tribunal de Commerce d'Evry - Pour Immissio 2 : le 20/11/2023 au greffe du Tribunal de Commerce d'Evry.